



Soyaux

Ville d'espaces et de contrastes

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 06 AVRIL 2021

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le SIX AVRIL, à 18h00, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en visioconférence, sous la présidence de M. François NEBOUT, maire.

Date de convocation : 29 mars 2021

MEMBRES PRESENTS :

François NEBOUT, Nathalie DURANDET, Michel BONNEFOND, Annie MARAIS, Jérôme GRIMAL, Fadilla DAHMANI, Robert JABOUILLE, Isabelle BOURIAU, André LANDREAU, Lysiane ROUYER, Robert LECOCQ, Marie-Laure DUMONT, Christophe MONTEIRO, Marianne IRIARTE-HUET, Frédéric MILLAC, Jean Leopold SIWE-NANA, Erika BONNEAU, Pascal BUCHEMEYER, Mallory PEYRONAUD, Hassen SFAR, Frédéric CROS, Marie-Noëlle DEBILY, Sabrina BURON, Cédric JEGOU, Claudine DUMARGUE, Louis-Adrien DELARUE, William JACQUILLARD

MEMBRES EXCUSES SUITE A UN PROBLEME DE CONNEXION :

Marie-Claire NEAUD, Dominique ROBERT

MEMBRE ABSENT :

Mallory PEYRONAUD

Monsieur Frédéric CROS a été nommé secrétaire de séance

N° 2021-019 - Vie Scolaire : Candidature à l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires

Le plan de relance comporte un appel à projets centré sur le 1^{er} degré (école élémentaire) qui vise à réduire les inégalités scolaires et à lutter contre la fracture numérique.

Pour ce faire il a été proposé à notre commune de travailler en partenariat avec les équipes de l'Education Nationale afin de définir les besoins en équipements numériques pour les écoles. Un diagnostic des équipements actuels a été réalisé et des besoins ont été identifiés par rapport aux objectifs en termes d'apprentissage.

Cette réflexion s'est également appuyée sur un nouveau document officiel de l'Education Nationale : « Le socle numérique de base pour le 1^{er} degré ». Il définit le matériel nécessaire par classe et par école afin de former les enfants aux technologies numériques. Voici les principaux besoins en école élémentaire :

- Un vidéoprojecteur par classe (options alternatives : tableau numérique interactif (TNI), vidéoprojecteur interactif (VPI) ou un écran tactile interactif (ETI)).
- Un poste de travail (PC) dans chaque salle de classe qui pilote les périphériques et les utilitaires
- Un pack d'ordinateurs ultra-portables (10, 12 ou 15 terminaux) pour 4 classes
- Le bureau de direction doit être équipé d'un ensemble numérique (PC, imprimante, scanner)
- Enfin un Espace Numérique de Travail (ENT) doit être envisagé pour chaque école

Cet appel à projet inclus également les travaux nécessaires (par exemple câblage des salles de classes), les logiciels et le petit équipement (boitier WIFI par exemple).

Cet appel à projet permettrait de compléter les équipements importants déjà en place et les efforts fait par la commune sur fond propre par le passé.

L'appel à projet permet de couvrir 70% de la dépense engagée.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à répondre à l'appel à projet pour un socle numérique dans les écoles élémentaires tel que mentionné ci-dessous et à signer tout document intervenant en application de la présente délibération :

Herriot	19 850,00 €
Freinet	19 450,00 €
Moulin	19 750,00 €
Bourg	9 800,00 €
Monnet	23 300,00 €
TOTAL	92 150,00 €

Le reste à charge pour la commune serait de 27 645 €

Fait et délibéré en mairie, le six avril deux mille vingt et un.

Le maire,



François NEBOUT

Rendu exécutoire par dépôt à la préfecture le 13/04/2021

Publié le 14/04/2021